

S'inscrivant dans la perspective d'une étude décloisonnée du droit du numérique, cette manifestation scientifique abordera les évolutions les plus récentes affectant l'encadrement juridique de l'activité numérique à l'échelle internationale, en prenant acte de la multiplication des acteurs décisionnels et des instruments juridiques et techniques pertinents.

L'affirmation, fréquente, de l'impuissance des Etats ou des organisations internationales publiques, face aux actions ou défaillances des acteurs privés du numérique, semble pouvoir être aujourd'hui nuancée à la faveur des mesures juridiques et techniques adoptées par les premiers pour garder le contrôle sur les activités des seconds. Plusieurs exemples en attestent rien qu'au cours des trois dernières années : menaces de sanctions par l'Etat allemand en 2017 à l'encontre des plateformes de réseaux sociaux violant les règles de droit national ; auditions du dirigeant de Facebook Mark Zuckerberg devant le Congrès américain ; développement du marché unique numérique dans l'Union européenne ; remise à plat de la fiscalité européenne et internationale applicable aux GAFA ; mesures étatiques de relocalisation des données ; extraterritorialité des règles applicables et validation d'applications extraterritoriales du droit interne par les juges nationaux ; etc. Ces éléments d'actualité contribuent à démontrer que les Etats n'ont pas renoncé à leur souveraineté légale ni à encadrer le comportement d'acteurs qui pensaient pourtant pouvoir s'affranchir de la règle de droit. Ils tendent à illustrer aussi que cet encadrement prend souvent des traits originaux par rapport aux mécanismes juridiques classiques. Ils invitent ainsi à s'interroger sur le sens et la forme, éventuellement renouvelés, de la règle de droit, tant du moins qu'est affirmée la volonté de réguler ou de réglementer l'activité numérique à l'échelle internationale par le droit.

Le colloque entend ainsi susciter une réflexion sur tous les procédés ayant permis, au cours des dernières années, la réappropriation par les Etats, et leurs regroupements, de l'enjeu numérique, afin de favoriser un retour à une logique nationale (notamment grâce aux labels de « souveraineté numérique » et de « cloud souverain ») ou territoriale (phénomène de balkanisation et de segmentation des réseaux numériques).

**Inscriptions et renseignements : Mme Gaëlle Le Merer,**  
[irdeic@ut-capitole.fr](mailto:irdeic@ut-capitole.fr)

# ENJEUX INTERNATIONAUX DES ACTIVITÉS NUMÉRIQUES

Entre logique territoriale des Etats et puissance des acteurs privés

Vendredi 11 octobre 2019  
9h - 17h30

Organisé par :

Céline CASTETS-RENARD

Valère NDIOR

Lukas RASS-MASSON

Inscriptions et renseignements :

Mme Gaëlle LE MERER

[irdeic@ut-capitole.fr](mailto:irdeic@ut-capitole.fr)



Université Toulouse 1 Capitole  
Amphithéâtre Valade  
2, rue du Doyen Gabriel Marty  
Toulouse

**8h45 : Accueil**

**9h : Ouverture**

Philippe Nelidoff, Doyen de la Faculté de droit et science politique  
Marc Blanquet, Directeur de l'IRDEIC (sous réserve)

**9h15 : Introduction**

Céline Castets-Renard, *Professeure, Université d'Ottawa, Titulaire de la chaire Law, Accountability and Social Trust in AI, ANITI*

Valère Ndior, *Professeur, Université de Bretagne occidentale*

Lukas Rass-Masson, *Professeur, Université Toulouse 1 Capitole*

**Matinée – Quelles régulations internationales ?**

**9h40 : La souveraineté à l'ère numérique**

Anne-Thida Norodom, *Professeure, Université Paris Descartes*

**10h : La rivalité sino-américaine, facteur structurant de la géopolitique du numérique**

Benjamin Pajot, *Chargé de mission Enjeux numériques et cybersécurité, Centre d'analyse, de prévision et de stratégie, Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères*

**10h20 : Géopolitique du numérique : la désunion européenne**

Thomas de Robiano, *Directeur du Lab Souveraineté numérique, Matrice*

**10h50 : Pause**

**11h : Architecture physique et régulation**

Patrick Jacob, *Professeur, Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines*

**11h20 : La contribution de l'OCDE à la réglementation internationale des activités et du commerce des services numériques**

Jaroslav Mrowiec, *Trade Policy Analyst, OCDE – Trade in services Division*

**11h40 : Quand l'Etat coopte les GAFAM : les nouveaux assemblages public-privé à l'heure de la gouvernamentalité algorithmique**

Félix Tréguer, *Chercheur post-doctorant, CERI - Sciences Po*

**12h : Débats avec la salle**

**12h45 : Déjeuner libre**

**Après-midi – Quels outils de régulation internationale ?**

**14h : La co-régulation : un modèle européen? L'exemple du RGPD et du Code of Practice on Disinformation**

Yves Poulet, *Professeur émérite, Université de Namur, Professeur associé, UC Lille*

**14h20 : Le droit de la concurrence comme réponse des Etats**

Linda Arcelin, *Professeure, Université de La Rochelle*

**14h40 : L'extra-territorialité du RGPD et d'autres instruments nationaux**

Anne Danis-Fatôme, *Professeure, Université de Bretagne occidentale*

**15h10 : Pause**

**15h20 : L'encadrement par le droit international de l'usage de la force dans le domaine cyber**

Pierre Capiomont, *Conseiller des Affaires étrangères, Direction juridique du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères*

**15h40 : Les moyens offerts par le droit international privé pour réguler l'activité numérique**

François Maillé, *Professeur, Université de Picardie-Jules Verne*

**16h : Les sanctions civiles comme outils de régulation de l'activité numérique**

Zoé Jacquemin, *Maître de conférences, Université Paris 13 Nord*

**16h20 : Débats avec la salle**

**16h40 : Synthèse et perspectives**

Myriam Quéméner, *Avocat général près la cour d'appel de Paris*

**17h30 : Fin des travaux**